



## MAYRIE D'AUIJOLS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUIJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 MARS 2017**

## COMPTE-RENDU

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Jean OLLER, Claude MERLI, Michèle BERGOUX, Anne Sophie GABET, Flavie TALOU-JAFFRENOU, Yasmina LOISEAU

**Absents excusés** : Pierre BORJON, Jean Louis SATTLER,

**Secrétaire de séance** : Claude MERLI

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 Mars 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

**FINANCES : Délibération sur le Compte de Gestion 2016 – Budget C.C.A.S**

Le Compte de Gestion, dressé par le percepteur, fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2016 :

- report excédentaire 2015 .....	1 613,00 €	} Soit un résultat de clôture de 1 541 € qui sera repris dans le budget général de 2017.
- dépenses de fonctionnement .....	72,00 €	
- recettes de fonctionnement .....	0,00 €	

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016 du CCAS.

**FINANCES : Délibération sur le Compte de Gestion 2016 – Budget principal**

Le Compte de Gestion, dressé par Madame le Receveur Municipal, fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2016 :

**Section d'investissement :**

Report excédentaire N – 1	34 505.70 €
Résultat déficitaire 2016	-10 024.95 €
	-----
Excédent de clôture	24 480.75 €

**Section de fonctionnement :**

Report excédentaire N – 1	12 328.31 €
Résultat excédentaire 2016	34 074.45 €
	-----
Excédent de clôture	46 402.76 €

**Soit un résultat global de clôture de 24 480.75 € + 46 402.76 € = 70 883.51 €**

L'excédent de clôture de 70 883.51 € sera repris au budget primitif de 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2016.

**FINANCES : Vote du compte administratif 2016 - CCAS**

Monsieur Thierry DELTHEIL, adjoint, donne lecture du compte administratif 2016. Les résultats, identiques à ceux du compte de gestion du percepteur, sont les suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	1 613.00	0.00	0.00	0.00	1 613.00
Opérations de l'exercice	72.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>72.00</b>	<b>1 613.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 613.00</b>
Résultat de clôture	0.00	1 541.00	0.00	0.00	0.00	<b>1 541.00</b>

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal donne quitus à Madame le Maire pour sa gestion de l'année 2016 et approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du CCAS.

#### FINANCES : Vote du compte administratif 2016 - Commune

Monsieur Thierry DELTHEIL, adjoint, donne lecture du compte administratif 2016. Les résultats, identiques à ceux du compte de gestion du percepteur, sont les suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	12 328.31	0.00	34 505.70	0.00	46 834.01
Opérations de l'exercice	142 504.29	176 578.74	45 267.75	35 242.80	187 772.04	211 821.54
TOTAUX	142 504.29	188 907.05	45 267.75	69 748.50	187 772.04	258 655.55
Résultat de clôture	0.00	46 402.76	0.00	24 480.75	0.00	70 883.51
<i>Restes à réaliser</i>					52 059.96	
Excédent de financement total						18 823.55

#### Détail des restes à réaliser :

- Op. 128 - Aménagements des espaces publics autour de la mairie: 5 000.00 € en dépenses
- Op. 133 - Signalétique : 1 000.00 € en dépenses.
- Op. 135 – Transformation ZPPAUP en AVAP : 8 805.00 € en dépenses et 6 000.00 € en recettes.
- Op. 137 - acquisition matériel et équipement : 74.82 € en dépenses
- Op. 141 – agrandissement cimetière : 67 500.06 € en dépenses et 19 128.00 € en recettes.
- Op. 143 – voirie communale : 3 208.08 € en dépenses et 1 400.00 € en recettes.
- Op. 144 – mise en accessibilité ERP : 1 500.00 € en dépenses.
- Op. 145 – Aménagements de sécurité : 1 500.00 € en dépenses.
- Op. 146 – Réfection clocher église : 15 000.00 € en recettes.
- Op. 147 – Aménagement du préau de l'école : 5 000.00 € en dépenses

Le résultat global fait apparaître un résultat excédentaire de **18 823.55 €** dont on pourra disposer pour le budget de 2016.

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal donne quitus à Madame le Maire pour sa gestion de l'année 2016 et approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du budget principal.

#### Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 CCAS

Le Conseil Municipal ayant délibéré le 28 novembre 2016 et approuvé la suppression du budget annexe du CCAS, le résultat d'exploitation de l'exercice 2016, à savoir **1 541.00 €**, sera intégré dans le budget général de 2017.

#### Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

**Résultat de fonctionnement de 46 402.76 € affecté comme suit :**

- affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte 1068)..... 27 579.21 €
- affectation à l'excédent reporté du budget 2017 (ligne 002 report à nouveau créditeur) ..... 18 823.55 €

L'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Délibération. Indemnités Maire et Adjointes

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> février 2017 sont revalorisés en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires et adjoints sont désormais basées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (nouvel indice 1022 au lieu de 1015). Cependant, cette modification n'a pas d'influence sur le montant actuel des indemnités versées par la commune aux élus, à savoir :

- **Indemnité du maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **Indemnités des adjoints : 4,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal après avoir écouté Madame le Maire énoncer les nouvelles directives délibère et approuve à l'unanimité cette modification.

### **Délibération Fondation du Patrimoine**

Madame le maire propose au Conseil l'adhésion à la Fondation du Patrimoine. Le montant annuel est de 55€. Elle explique par ailleurs tout l'intérêt et les avantages de cette adhésion.

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette adhésion.

## **Questions diverses**

### **Inscription au Concours Villes et Villages étoilés 2017**

Nous serons en mesure prochainement d'inscrire la commune au Concours Villes et Villages étoilés 2017 organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ( ANPCEN )

Le Concours valorise, avec un label original délivrant 1 à 5 étoiles, les communes qui agissent pour la qualité de la nuit et l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, afin de réduire la pollution lumineuse et éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles, sans négliger confort et sécurité.

Le label Villes et Villages étoilés est le témoin d'une attention à la qualité de la nuit tant pour les citoyens que pour l'environnement.

Le Concours Villes et Villages étoilés sera ouvert du 27 février 2017 au 15 septembre 2017. Site : <https://www.anpcen.fr>

Une réunion d'information sera proposée aux Aujolais en temps voulu.

### **Ecole Sainte Thérèse, participation financière voyage scolaire**

L'école Sainte Thérèse de Lalbenque a sollicité une participation financière pour un voyage scolaire.

**DECISION** : Refus à l'unanimité du Conseil Municipal

### **SYDED. Kits Comités des Fêtes**

Le SYDED propose aux communes des kits « Comités des Fêtes » comprenant des conteneurs recyclable et non recyclable et autres matériels, moyennant la somme de 210 €.

**DECISION** : Refus à l'unanimité du Conseil Municipal après délibération.

### **L'Ile aux étoiles**

Une animation « Jour de la Nuit » observation du ciel et des étoiles aura lieu le 10 octobre 2017 animée par un responsable de « l'Ile aux étoiles ». Un télescope 400 mm motorisé et équipements ou un planétarium informatisé seront à la disposition du public. Cette animation aura lieu au lac ou dans l'espace dégagé devant la Mairie. Cette animation est proposée pour un coût de 200€.

**DECISION** : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation de cette animation.

Nous vous donnerons des informations plus précises à l'approche de la date précitée.

## **Ralentisseurs**

Suite à des problèmes techniques, la pose des ralentisseurs dans le chemin de l'école (Chemin rural de la Boissière des Mazuts) est reportée. Nous poserons en attendant les panneaux de signalisation de limitation de vitesse zone 30 km / h.

## **Réunion budget 2017**

Une réunion pour la préparation du budget 2017 sera tenue dans la salle de la Mairie le lundi 3 avril à 14 h 30.

## **Voirie**

Voirie communautaire :

Réfection de 1 km dans les Ramades pour un coût de 24240.41€.

Voirie communale :

Des travaux sont prévus au Mas d'Abriol. Ils seront concrétisés en fonction du budget.

La réfection du chemin (Cloup du Prieur) sera réalisée par la société IMBERT pour un coût de 3 672€.

## **Commission tempête**

Une réunion d'actualisation a eu lieu le 20 mars organisée par ENEDIS à laquelle notre correspondant tempête Jean OLLER a assisté.

Il est chargé de prévenir les autorités compétentes en cas de pannes, de dégâts sur les réseaux électriques.